



Compte-rendu

23/01/2025

Lieu : en ligne

[La réunion est disponible sur la page YouTube du REH](#)

Ce Forum REH portait sur « **L'impact des conflits armés sur l'environnement** ».

1. Tour d'information du REH

Voici les dernières nouvelles du REH depuis le dernier forum en octobre 2024¹ :

- [Deux nouvelles organisations ont signé](#) la **Déclaration d'engagement** : la Croix-Rouge française et Triangle Génération Humanitaire en novembre 2024.
- Le [rapport de suivi de la Déclaration d'Engagement](#) à année +4 est sorti en décembre 2024. Il est disponible en [anglais](#) et en [français](#), dans une version complète et [résumé de 2 pages](#).
- **GT Évaluations Environnementales** : Évènements de lancement la Matrice multi-sectorielle d'analyse de risques environnementaux et de mesures de mitigation ([MERA](#)) :
 - en [anglais](#) le 30 octobre 2024 ;
 - en [français](#) le 12 décembre 2024 ;
 - en [espagnol](#) le 15 janvier 2025.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le GT à evalenv@environnementhumanitaire.org

- **Atelier de travail** inter-organisations sur les dynamiques de **finance carbone** à Paris le 10 décembre 2024. Une variété d'organisations de développement et humanitaires et d'autres comme la fondation Good Planet étaient présentes. Vous pouvez contacter le GT Carbone pour en voir les résultats : carbone@environnementhumanitaire.org

2. Le cadre juridique de la protection de l'environnement et ses liens avec le droit humanitaire par Anida Olivia Yode, doctorante à l'Université de Rennes

Vous pouvez accéder au [replay](#) de cette présentation.

Vous pouvez accéder à la [présentation](#).

Anida Olivia Yode², doctorante en droit international à l'université de Rennes, est venue présenter **La protection de l'environnement en temps de conflit armé**. Elle a expliqué que les conflits armés sont en effet selon le rapport PNUE en 2009 **une des causes majeures** du recul de la biodiversité, de la pollution de l'environnement, de l'épuisement voire de l'exploitation des ressources naturelles. Elle a tout de même relevé que le DIH établit un cadre juridique qui est cependant statique sur la protection de l'environnement. Le DIH à cet effet protège l'environnement selon deux approches :

- La première approche est une **approche anthropocentrique** de la protection de l'environnement. L'environnement selon cette approche est assimilé à un bien de caractère civil ou un objet civil par

¹ Le dernier Forum portait sur le rôle des Ressources Humaine dans la transition écologique des organisation, vous pouvez avoir accès au [replay](#).

² anida-olivia.yode@univ-rennes.fr

nature. Il est protégé uniquement lorsqu'il est utile aux populations vivant dans la zone de conflits armés. Le DIH lui applique les principes qui régissent la conduite des hostilités notamment :

- **Le principe de précaution** : il vise à imposer aux parties au conflit à prendre toutes les précautions nécessaires lors de la planification d'une attaque. Les parties au conflit ne doivent viser que les objectifs militaires.
- **Le principe de distinction** : il exige que les attaques soient dirigées uniquement contre des objectifs militaires et non contre les biens civils. Cela signifie que les belligérants doivent au préalable faire la distinction entre les cibles militaires et les biens civils ;
- **Le principe de proportionnalité** : il stipule que les dommages collatéraux causés aux biens civils lors d'une attaque militaire ne doivent pas être manifestement excessifs par rapport à l'avantage militaire direct qu'elle procure.

L'environnement est par nature un bien de caractère civil et c'est en cela que ces principes vont protéger l'environnement comme bien civil. Mais l'environnement n'est pas un objet tangible et peut facilement devenir un objectif militaire. La protection de l'environnement selon l'approche anthropocentrique est donc limitée.

Il y a une seconde approche intrinsèque de la protection de l'environnement dans le DIH, c'est **une protection éco-centrique** qui place l'environnement comme ayant une valeur par lui-même et non par le bénéfice qu'il apporte aux populations. Cette approche est basée sur la Convention ENMOD et l'article 35.3. Mais cette approche est aussi limitée par le seuil très élevé prescrit dans l'article 35.3 et des différences de définitions des termes utilisés aussi bien dans la convention ENMOD que dans l'article 35.3 du protocole additionnel 1. Elle faisait allusion ainsi aux dommages environnementaux qui doivent être "étendus, durables et graves".

Critères	Approche anthropocentrique	Approche intrinsèque
Objectif principal	Protéger les populations civiles via l'environnement	Protéger l'environnement pour sa valeur intrinsèque
Exemple de cadre juridique	Protocole additionnel I, Article 52, 54, 55. Tous les articles qui font référence à la protection des populations civiles et de leurs biens	Convention ENMOD, Article 1 ; article 35.3 du protocole additionnel 1
Limites principales	Dommages étendus, durables et graves requis et l'environnement réduit à un bien de caractère civil	Applicabilité limitée et seuil élevé ; dommages étendus, durables et graves requis également

Elle a ainsi poursuivi en relevant l'évolution du cadre juridique par le prisme du droit international de l'environnement. Elle a souligné que la conduite des opérations militaires peut inclure des principes en droit de l'environnement pour compléter la protection de l'environnement en DIH.

- **Principe de prévention** appelé aussi principe de l'utilisation non dommageable du territoire ;
- **Principe de précaution** invite les États à prendre les mesures de précaution même en l'absence de certitudes scientifiques
- **Principe de coopération** : il invite les États à coopérer pour l'amélioration de la protection de l'environnement. Les parties aux conflits doivent conclure des accords plus spécifiquement en matière de protection des ressources naturelles.

Ces principes vont venir renforcer la protection juridique de l'environnement en temps de conflit armé. Aussi les différentes conventions telles que la Convention de Ramsar sur les zones humides et celle relative au patrimoine mondial participent à la protection de l'environnement en ayant un système de protection des sites d'importance environnementale.

Elle a conclu avec la présentation de plusieurs instruments dont les plus récents ayant fait évoluer la protection de l'environnement en temps de conflit armés notamment la Directive révisée sur la protection de l'environnement de 2020 et le Projet de principes de la Commission du droit international sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés de 2022.

Q : Est-ce que des entités naturelles obtenant un statut juridique peuvent faire évoluer le DIH ?

R : Oui, notamment quand ces différents sites ont un statut au niveau international, les parties au conflit doivent respecter ces aires, sous peine d'engager leur responsabilité internationale.

Q : La mise en application du droit, les conventions ne sont pas souvent mises en œuvre. Le droit de l'environnement a-t-il déjà été pris en compte dans le cadre de conflits armés ?

R : C'est en effet illusoire de penser que, sur le champ de bataille, les parties ont une conscience humanitaire ou environnementale. C'est la limite entre le droit positif, ce qui devrait être, et l'application des règles. Par rapport au conflit en Ukraine, l'ONU a interpellé la Russie concernant la violation de la convention sur les zones humides. Il y a eu une résolution de l'ONU disant que la Russie avait violé le DIE en attaquant un site inclus dans le registre des sites protégés. C'est inédit. C'est la première fois qu'une telle résolution est adoptée et qu'un pays est retoqué. C'est un bon exemple de ce que permet le DIE.

3. Une brève présentation de la situation en Ukraine par François Grünewald du Groupe URD

Vous pouvez accéder au [replay](#).

Vous pouvez à la [présentation](#).

François Grünewald³, co-fondateur et président honoraire du Groupe URD, travaille en étroite collaboration avec des personnes actrices sur le terrain ukrainien. Il a présenté des éléments de ses récentes recherches en Ukraine sur :

- L'impact environnemental du conflit ;
- Le cas d'écocide.

a. L'impact environnemental

L'environnement en Ukraine était très dégradé avant la guerre. Cela est dû à la période soviétique : pollutions des sols, débris d'usine, etc. Depuis le début de la guerre, ces impacts sont de plus en plus importants au nord, au sud et à l'est du pays :

- **Ruralité** : Les champs de batailles sont contaminés par des débris de la guerre, les terres massacrées par le passage des engins lourds. Il y a les mines qui contaminent les sols, les détruisent ;
- **Urbanité** : L'élimination des débris urbains est très problématique : amiantes, produits considérés comme toxiques par rapport aux normes européennes et ce dans de grandes quantités ;
- **Guerre contre l'énergie** : Les infrastructures de transformation électrique brûlent produisant des fumées noires. Il y a des déversements de produits chimiques. L'implémentation de générateurs pour combler le déficit des infrastructures apporte des pollutions sonores et olfactives. Il y a des essais pour la mise en place d'énergies renouvelables mais cela reste marginal ;
- **Déchets** : les camions sont mobilisés pour la guerre ainsi les ordures s'accumulent.
- **Eau** : L'approvisionnement en eau n'est pas toujours possible par les voies habituelles, renforçant un approvisionnement par des contenants en plastique ;
- **La destruction du barrage** de Kakhovka à des conséquences en amont et en aval de celui-ci ;
- **Augmentation des émissions de GES** par la production d'armes et de munitions ;
- **Les centrales nucléaires** qui sont des sites devenus sensibles par des difficultés d'approvisionnement en eau pour le refroidissement ;
- **Les effets du changement climatique** se combinent à cette destruction impliquant moins de neige et de pluies.

➔ **L'impact environnemental est donc global.**

b. Le cas d'écocide

À la fois par la récolte de données et par l'usage de conventions et de protocoles additionnels, certains groupes en Ukraine tentent de faire reconnaître l'écocide en cours sur leur territoire.

Il y a eu des lignes directrices de l'ONU sur ces questions-là, cependant il reste difficile de trouver des preuves et il est nécessaire de développer des outils pour la démonstration des impacts du conflit. **Apporter les preuves en termes de données sur l'impact et sur la "volonté de détruire" existante reste un défi de taille**, à la fois coûteux et politiquement très sensible. Sensible car dans cette affaire, la question se pose des droits juridiques de la nature. Or une première avancée a eu lieu à New York le 10 septembre 2024 : le crime

³ president.honoraire@urd.org

d'écocide a été officiellement présenté pour examen par les états parties de la cour pénale internationale (CPI). C'est un événement qui représente une avancée majeure pour la campagne mondiale visant à consacrer la destruction massive de l'environnement comme un crime en vertu du droit international. Une nouvelle campagne importante devrait être lancée bientôt et l'Ukraine y sera intégrée.

Remarque : Concernant le droit, il y a des ONG ukrainiennes et des organismes internationaux pour constituer le cas d'écocide qui se fait sur l'accumulation de preuves, le débat juridique, etc. Cependant, l'Ukraine par sa situation de guerre et ses nécessités de survie est elle-même à l'origine de certains problèmes. Par exemple où l'osmose inversée est utilisée sur des eaux sulfurées et chlorées pour produire de l'eau potable, cela va localement augmenter la concentration de ces produits et contaminer les sols.

Q : Que pensent les acteurs de l'aide à l'Ukraine de la transition écologique du secteur de l'aide ?

R : Ce n'est pas vu comme une priorité. L'Ukraine est un de ces pays où la réduction des vols est assurée par la fermeture de l'aire aérienne donc il y a une réduction forcée mais les mouvements environnementaux sont minoritaires et la situation ne rend pas la problématique prioritaire. Par contre, on l'a vu les énergies renouvelables sont utilisées comme alternatives pour pallier les coupures d'électricité.

Le rapport rédigé par François Grünewald [est disponible](#).

4. Observatoire des conflits et de l'environnement : aperçu des questions environnementales dans le contexte actuel par Doug Weir de CEOBS

Vous pouvez accéder au [replay](#) en anglais.

Vous pouvez accéder à la [présentation](#).

Doug Weir⁴, directeur de CEOBS⁵, nous a présenté le travail de leur observatoire. Il consiste majoritairement en la récolte de données et l'évaluation du niveau de destruction de l'environnement sur des territoires.

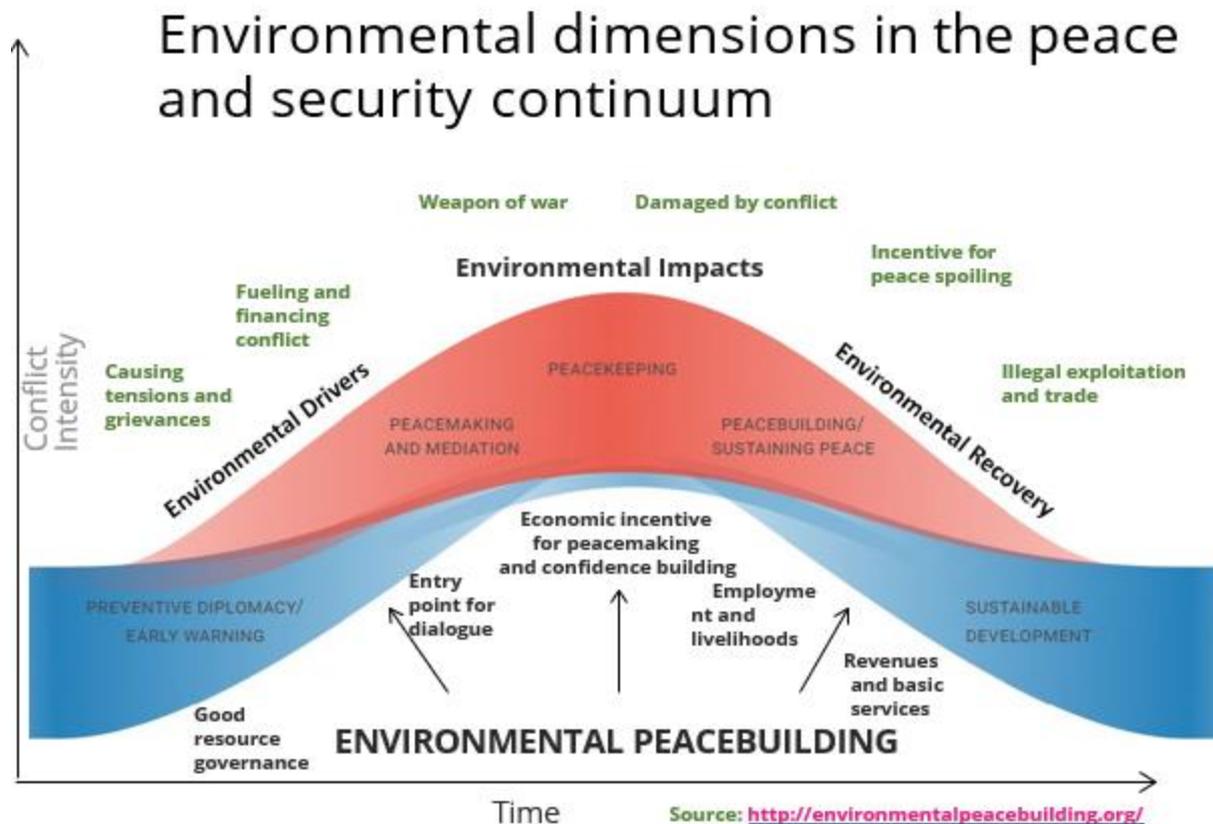
Ces données sont utilisées pour :

- **Le plaidoyer :** l'environnement n'est pas une priorité dans les conflits ;
- **L'évaluation :** pour informer les actions correctives sur le terrain ;
- **Évaluer la responsabilité :** même si la prise de responsabilité des parties en conflits sont difficiles ;
- **Le renforcement des normes :** pour informer les changements juridiques/politiques ;

⁴ doug@ceobs.org

⁵ Conflict and Environment Observatory: <https://ceobs.org/>

Ces données sont donc précieuses car le but est d'augmenter la protection de l'environnement dans des contextes de conflits.



Il a présenté [l'environnement et les conflits dans un continuum](#). Plus l'intensité des conflits augmente plus l'environnement subit une pression et les problématiques environnementales et d'accès à des ressources, augmentent le risque de conflits. C'est la zone rouge sur le graphique et c'est la zone sur laquelle CEOSB travaille.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) a identifié **six voies principales** par lesquelles l'environnement est endommagé lors des conflits :

- **Les risques toxiques** liés aux dommages causés aux infrastructures industrielles et urbaines ;
- **L'utilisation d'armes et de munitions.** La plupart des substances contenues dans les armes sont toxiques à un certain degré, qu'il s'agisse d'explosifs ou de munitions ;
- Les **déplacements humains** peuvent exercer une pression supplémentaire sur les ressources naturelles.
- **L'industrie de l'extractivisme** qui finance les conflits ;
- Les **dommages causés aux infrastructures** d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets peuvent entraîner des dommages environnementaux ;
- Le **ciblage délibéré des ressources naturelles** en tant qu'arme de guerre.

Pour illustrer leurs recherches, il a ensuite présenté quelques cas contemporains sur les interactions possibles entre environnement et conflit, des études de cas en Lybie, en Ukraine, au Yémen, en Syrie, au Tigré et au Soudan.

Ukraine : La destruction du barrage de Kakhovka a provoqué l'exposition des réservoirs de Kahovka et engendré :

- Une problématique d'accès à l'eau ;
- Un impact sur l'agriculture ;
- Des pollutions accumulées depuis des décennies dans le lit du lac qui se sont répandues ;
- Des armes explosives dans les sols qui se sont déplacés.



Yémen : Un pétrolier est abandonné au large du Yémen. Il y a un oléoduc qui transporte du pétrole depuis le Yémen jusqu'à la mer où ce pétrolier le stocke. Là, des pétroliers marchands venaient récupérer la marchandise. Depuis les conflits de 2017, ce pétrolier est laissé à l'abandon et commence à subir des dommages, menaçant de répandre son contenu dans les océans. En 2023, les UN ont réussi à obtenir un accès à ce cargo et ont transféré le pétrole dans un second, neuf, afin d'éviter une catastrophe écologique supplémentaire. Cette opération a cependant apporté de nouvelles tensions au Yémen lors de ce conflit par les ressources entreposées dans ce bateau.

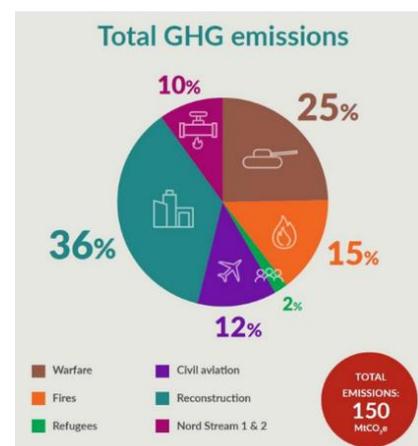


Syrie : De nombreux puits de pétrole artisanaux ont ouverts en Syrie ces dernières années à cause de la pression économique sur le pays et du besoin en hydrocarbure pour l'apport énergétique. Les puits officiels ayant été bombardés, les habitants ont besoin de nouvelles sources de pétrole. C'est une stratégie de coping pour les personnes vivant en Syrie. De la pollution des sols par des déversements et de la pollution de l'air par les fumées noires en résulte.

Tigré : C'est un cas intéressant de restauration suivie par un conflit destructeur. Dans les années 80, ce territoire était affecté par des famines. Il y a eu un effort très important de restauration de l'environnement mené par le gouvernement éthiopien à l'époque. Cependant, suite au démarrage de conflits régionaux, la couverture médiatique de la région fut complètement oblitérée. Pendant cette période, ces zones restaurées et protégées qui donnaient des ressources aux habitants ont été en grande partie rasées par la guerre. Grâce à des recherches et par la coopération avec des personnes locales, CEOBS a pu mettre la lumière sur les conséquences des récents conflits sur l'environnement.

Soudan : C'est un cas intéressant d'entremêlement des impacts environnementaux et humanitaires. Un barrage s'est effondré à cause de l'augmentation des pluies. Cette augmentation fut engendrée par le changement climatique, causant des dommages tant aux sites de culture qu'aux zones côtières par le déversement de sédiments et de pollutions.

Il présente ensuite le travail de CEOBS sur **les empreintes carbone des armées**. En effet, ils étudient les liens entre conflits armés et émissions carbone afin de rendre plus tangible l'impact des guerres sur le changement climatique. Le cas du conflit en Ukraine consiste en est la première fois qu'une mesure l'empreinte carbone de *guerre* est faite. Et en termes d'ordre de grandeur d'émissions de gaz à effets de serre, la guerre en Ukraine présente la **même quantité d'émissions qu'un pays industriel**. Des travaux similaires ont été réalisés à Gaza.



Le travail de CEOBS, au-delà de produire des données, consiste à **faire des analyses et créer de nouvelles sources de données environnementales dans des contextes de conflit**. Par exemple :

- Un doctorant a travaillé sur **d'anciennes images satellites** du conflit au Vietnam afin d'étudier les impacts sur l'environnement de la guerre menée par les États-Unis dans la région. Cette recherche a permis de mettre en évidence l'usage d'agent orange par les États-Unis et ses conséquences ;

- Au Liban. Evaluation des **zones où se trouvent des objets sensibles** du point de vue de l'environnement, comme les stations d'épuration, et qui sont bombardées ou endommagées afin de les cartographier ;
- Sud de l'Ukraine. **Prélèvements** d'eau et de sol dans des zones où des armes explosives ont été utilisées réalisées avec Norwegian People's Aid et **mise au point d'un outil⁶ pour permettre aux services de déminage d'intégrer les données environnementales dans leur travail.**

Les données environnementales sont essentielles. Elles sont difficiles à obtenir. Il est possible d'en récupérer depuis :

- Les **images satellites** ;
- Le **terrain**, ce qui est plus difficile, mais la recherche participative à faible coût, la science citoyenne, la science civile offrent des possibilités de travailler avec les communautés, de les impliquer dans l'environnement.

Et, potentiellement, les organisations humanitaires peuvent participer pour la récolte de données sur les zones de conflits.

En conclusion, les dommages environnementaux sont une question de protection des civils parce qu'ils affectent la santé des gens, leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Nous avons constaté une augmentation considérable de l'attention et de l'intérêt pour les dommages environnementaux des conflits armés. CEOBS peut faire beaucoup grâce à la collecte de données à distance, il est cependant nécessaire d'avoir des données provenant du terrain. La question est de savoir comment les humanitaires peuvent y contribuer davantage.

Q : Avez-vous déjà travaillé avec des ONG sur le terrain ?

R : Par notre travail sur les mines, nous avons collaboré avec plusieurs organisations, nous travaillons beaucoup avec l'UNEP/OCHA/JEU. Puis la question de l'environnement est devenue d'actualité dans le secteur humanitaire. Nous avons donc travaillé sur ces questions et plus particulièrement sur les mines, champ qui nécessite un travail spécifique.

Q : La lutte contre les mines n'est qu'un des nombreux problèmes environnementaux liés à la guerre en Ukraine. Vous en avez mentionné quelques-uns, mais il y a des ONG qui font un travail vraiment intéressant.

R : Nous avons mis en place une base de données, essentiellement sur les incidents dommageables pour l'environnement, qui compte aujourd'hui environ 2500 cas avec :

- Processus d'évaluation environnementale à distance à l'aide d'images satellites ;
- Les médias sociaux et d'autres sources ;
- La carte des eaux souterraines de l'Ukraine que nous avons élaborée.
 - Nous l'utilisons dans notre base de données pour créer une sorte de score de risques disant : « Nous savons que cela s'est produit ici. C'est dans une zone où la vulnérabilité des eaux souterraines est élevée. C'est près des gens, etc. » C'est donc un projet en cours pour notre équipe. Les données sont archivées tous les jours. Et ce avec un hachage cryptographique, pour qu'elles puissent être utilisées dans de futures affaires juridiques et pour montrer qu'il n'a pas été altéré.

Nous sommes en contact avec le bureau du procureur de l'Ukraine sur leurs affaires environnementales. Mais je suppose que le problème est qu'il existe un écocide en vertu du droit interne ukrainien et du droit interne russe, mais qu'il n'y a évidemment pas de crime d'écocide à l'échelle internationale. Et vous ne pouvez pas juger un crime d'écocide qui n'existe pas. À l'avenir, si la Cour Pénale Internationale finit par l'obtenir, ces données pourraient être utiles pour les réparations, si de l'argent est mis à disposition, si l'argent de la Russie est mis à disposition par l'Occident pour l'Ukraine.

Q : Quelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour traiter les impacts environnementaux des conflits, en particulier dans les scénarios post-conflit, tout en garantissant la nécessité d'avoir des communautés efficaces ?

R : C'est intéressant. Je pense que c'est l'une des choses les plus importantes de travailler avec les communautés. Nous travaillons sur le Soudan en ce moment, par exemple. C'est intéressant de travailler

⁶ L'outil est accessible [ici](#).

avec des ONG environnementales soudanaises qui existent toujours pendant la guerre, malgré tout ce qui se passe, et beaucoup d'entre elles ont changé une partie de leur travail pour l'aligner sur la réponse humanitaire, comme vous le feriez. Mais ils disposent également d'une énorme quantité de connaissances sur leurs ressources naturelles, sur la manière de les gérer, sur les risques d'inondations, etc. Et souvent, ils réfléchissent à plus long terme que la réponse humanitaire. La question est donc de savoir **comment les humanitaires peuvent travailler plus étroitement avec les ONG environnementales locales, par exemple, pour s'assurer que leurs interventions ne portent pas atteinte à l'environnement, mais contribuent également à des objectifs de durabilité environnementale à plus long terme.** Je n'ai pas toutes les réponses à cette question pour le moment, mais il y a une chose que nous avons observée, notamment en Ukraine, où il y a beaucoup d'ONG environnementales et, de la même manière, en Libye, où nous avons vu un grand essor de la société civile après 2011, avec de nouvelles ONG environnementales. Dans tous ces conflits, il y a des **experts environnementaux locaux, des environnementalistes, des membres de la société civile qui peuvent être engagés. Ils peuvent contribuer à éclairer la réponse aux conflits, mais ils devraient également être présents pour définir les besoins en matière de redressement et de reconstruction.**

Q : Est-ce que vous avez des informations sur la région du Sahel ?

R : Nous n'avons pas beaucoup travaillé dans cette région. Le plus proche est probablement la Libye, nous sommes une petite organisation et pour l'instant nos ressources ne nous permettent que de travailler en Ukraine et un peu au Soudan.

Q : Comment estimez-vous les données des émissions carbone du domaine militaire ?

R : C'est un défi. Certains pays sont plutôt bons pour les données de leurs périmètres 1 et 2, donc le carburant et l'énergie qu'ils achètent. Les États-Unis sont plutôt transparents par exemple, c'est pour cela qu'on sait qu'ils sont le plus gros producteur d'émissions au monde. D'autres pays ne sont pas aussi transparents et d'autres sont carrément opaques. Nous avons essayé d'obtenir une estimation des émissions militaires mondiales et pour ce faire, nous avons utilisé les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne et nous avons examiné :

- Quel est le type d'équipements dont disposent leurs armées ?
- Quel type d'opérations effectuent-ils ?

Nous avons examiné la consommation d'énergie domestique, qui contribue évidemment à la consommation de carburant des bases, puis nous avons extrapolé ces données en nous basant sur d'autres armées dans le monde. C'est assez compliqué et cela nous a permis d'obtenir une estimation de 5,5 % de la consommation d'énergie domestique était réservée aux infrastructures de l'armée. Voilà pour le premier champ d'application. Les émissions de la chaîne d'approvisionnement dont dépendent les forces armées sont également incluses dans le champ d'application. Lorsque nous pensons aux vols civils, cela représente environ 5 %. C'est donc l'échelle à laquelle nous pensons que les émissions militaires se situent.

C'est assez difficile, et les données fournies sont très incohérentes. Les pays ajoutent d'autres choses, comme le sauvetage en montagne, à leurs émissions militaires, ou parfois ils ne prennent même pas la peine de faire un rapport à la CCNUCC⁷, alors il faut creuser là s'il y a un rapport national. C'est assez difficile.

Q : Que peut faire l'humanitaire ? Vous avez parlé de plaidoyer. Quelles étaient vos cibles exactement ? Vous avez mentionné certains gouvernements. Vous adressez-vous à l'ONU ou peut-être directement aux parties au conflit ? Et peut-être que nous pouvons voir s'il y a un terrain d'entente pour partager des messages et d'autres choses.

R : Nous travaillons à différents niveaux dans le cadre de nos activités de plaidoyer. Ainsi, depuis de nombreuses années, nous travaillons au renforcement du cadre juridique, à la protection de l'environnement dans le cadre des conflits armés, surtout au niveau des Nations Unies. Nous travaillons à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, où nous faisons avancer les résolutions et essayons d'améliorer la collecte de nos données. Nous essayons d'intégrer les questions de paix et de sécurité dans les instruments environnementaux. Partout où nous le pouvons, nous essayons de trouver des points d'entrée, mais aussi de communiquer avec le public et les médias, en aidant les journalistes à raconter des histoires sur l'environnement dans les conflits, parce que ce n'est pas une priorité et ce n'est pas la première chose à laquelle les gens pensent en ce moment.

⁷ UNFCCC: United Nations Framework Convention on Climate Change.

5. Expérience en matière de lutte contre les mines (OT⁸, déminage et impact des inondations de Derna) par Simon Elmont de HI

Vous pouvez accéder au [replay](#) en anglais.

Vous pouvez accéder à la [présentation](#).

Simon Elmont⁹ est spécialiste technique de la remise à disposition des terres au niveau global du département déminage de l'organisation Handicap Inclusion.

Il présente les points positifs et négatifs de l'action de son département en termes environnementaux.

Les points négatifs

UXO/AXO¹⁰

Les munitions qui n'ont pas été utilisées ou missiles qui n'ont pas explosés présentes 3 problématiques potentielles :

- **Les composants chimiques** peuvent se répandre dans les terres, cela peut être de l'acide nitrique. Il est utilisé entre autres comme carburant pour les missiles ;
- **Le mauvais stockage** de ces composés chimiques ;
- **Les containers** eux même sont un problème, des armes sont parfois laissées dans des caches. Ces armes peuvent exploser ou détruire les sols à causes des métaux et les contaminer à cause des produits chimiques ;



Le déminage

- **Utiliser des explosifs pour détruire des explosifs** impacte les sols par la destruction et les pollue ;
- **L'utilisation des équipements de déminage** endommage les terres arables, démolit les sols, cause la contamination des eaux.

Le département recherche cependant de nouvelles manières de gérer ces problèmes notamment avec des produits chimiques mais ils sont très chers.

Les points positifs

L'exemple des inondations de Derna

Il y a quelques années, dans l'est de la Libye, une énorme tempête a déposé une grande quantité d'eau en très peu de temps au-dessus de la ville de Derna. Le système fluvial ne pouvait pas faire face à ce niveau d'eau et 2 barrages se sont effondrés. Ce sont donc ces deux zones de rétention d'eau plus la quantité d'eau de la tempête elle-même, qui se sont retrouvées à travers la ville de Derna, déposant d'énormes quantités de débris et de boue sur les côtés de la vallée. Une énorme quantité de dégâts humains, beaucoup de gens tués, beaucoup de blessés, et la ville de Derna, elle-même, à moitié recouverte de boues.

L'UNDAC¹¹ est la première organisation à intervenir face à ce type d'événement. Mais il est nécessaire d'avoir une réponse avant l'UNDAC pour évaluer **les conditions de faisabilité** de cette première intervention. Il faut en effet identifier s'il y avait des champs de mines ou des zones de stockage de munitions. Celles-ci auraient pu être emportées, contaminant ainsi Derna avec des munitions qui pourraient être cachées dans cette boue. Ce qui inquiétait UNDAC était d'appeler des équipes d'intervention et de sauvetage, leur priorité étant évidemment de sauver des vies humaines mais pas de mettre les équipes dans une position risquée. Il fallait donc une analyse des risques. **Avec des recherches, le département de déminage d'HI a pu établir un diagnostic suffisamment solide pour permettre l'intervention de l'UNDAC.**

⁸ Operational Technology

⁹ s.elmont@hi.org

¹⁰ Unexploded Ordnance / Abandoned Explosive Ordnance

¹¹ United Nations Disaster Assessment and Coordination

Suite à cela, et à la demande de l'UNDAC, plusieurs personnes du département ont entamé un processus d'inscription à l'UNDAC afin d'être reconnus comme personnes expertes et de leur fournir des analyses de site en cas de catastrophe naturelle, et de fournir des itinéraires sûrs dans une zone où il peut y avoir des munitions dans les débris, par exemple.

C'est un très bon exemple de comment une catastrophe naturelle peut faire changer les procédures et le travail de protection de civiles notamment en intégrant des équipes de déminage.

Q : Le dégagement des explosifs n'est pas inclus dans l'empreinte carbone d'HI ?

R : Nous n'avons pas de moyens faciles pour évaluer les pollutions, les contaminations par explosion et autres activités de notre service. Du point de vue carbone, nous avons principalement des données sur l'usage de carburant pour les machines utilisées ou les données de trajets des équipes vers les terrains mais pas tant pour les explosifs.

Q : En dégageant les explosifs et selon les techniques employées, est-ce qu'il y a un risque de contamination des sols qui peut empêcher les cultures agricoles pour un temps ? Dans le cas contraire, la production et la récolte pourraient-elles être néfastes pour la santé humaine ? Avez-vous des recherches à ce sujet ?

R : Jusqu'à présent, je n'ai pas participé à ce type d'analyse. Ce que je peux dire, c'est que, oui, cette menace est là. Mais les niveaux de contamination varient d'un champ à l'autre en raison du niveau de conflit qui a eu lieu. Il devrait y avoir la possibilité d'effectuer une forme d'analyse sur le terrain. C'est quelque chose dont nous avons commencé à parler comme un projet potentiel pour toutes nos équipes à l'avenir. C'est un outil que je pense que nous devrions maintenant intégrer à l'échantillonnage de la terre contaminée pour découvrir ce qui doit arriver à la terre, même après que nous l'ayons défrichée. Il s'agit donc soit d'élargir notre expertise, soit de choisir ce qui est préférable en travaillant avec d'autres organisations qui ont cette expertise. C'est certainement quelque chose que nous envisageons de faire spécifiquement, pour l'instant plus sur les ressources en eau que pour la terre.

Q : Si nous demandons à un expert de l'environnement de fournir un soutien pour la détection des mines terrestres et le déminage, quelle organisation serait la plus appropriée ? Y a-t-il des technologies innovantes qui permettent d'évaluer les mines terrestres à distance ?

R : Pour répondre d'abord à la dernière partie, la technologie évolue très rapidement grâce aux drones pour mener des analyses de terrain. Et il ne s'agit évidemment pas seulement de mines terrestres, il s'agit aussi de toutes les formes de munitions.

S'il y a un pays spécifique où vous travaillez et où vous avez besoin d'informations sur l'endroit et la nature de la contamination, le premier interlocuteur sera l'autorité nationale de lutte contre les mines. Ainsi, chaque pays a une autorité nationale de lutte contre les mines, en temps de paix ou en temps de guerre et la plupart du temps, elle est gérée par le ministère de la Défense. S'il n'y a pas d'autorité nationale de lutte contre les mines dans le pays, alors l'UNMAS¹² remplit généralement ce vide. Nous travaillons beaucoup à Gaza actuellement car il n'y a pas de gestion des mines et des munitions. Je peux également signaler le groupe de travail de l'EIMA qui vise à rassembler des individus et des organisations du secteur de l'action contre les mines afin de partager des connaissances sur les questions environnementales, d'en apprendre davantage et d'aider à accroître l'engagement dans l'ensemble du secteur.¹³

Mais vous, en tant qu'organisation, si vous avez besoin de ces informations, vous êtes les bienvenus pour nous contacter, si nous sommes présents dans ce pays, nous pouvons vous aider.

6. Révision de la gouvernance du REH

Aline Hubert, chargée de recherche au Groupe URD et membre du COFIL du REH, a présenté la récente révision de la gouvernance du REH menée avec le GT gouvernance constitué suite au dernier Forum, avec notamment **Camille Evain**, responsable environnement chez Action Contre la Faim et membre du COFIL du REH, selon la méthodologie suivante :

- Formation du groupe de travail le 19 novembre 2024 ;
- Partage du doc de gouvernance précédent pour amendements ;
- Réunion de travail le 20 décembre 2024 ;
- Rédaction finale du nouveau doc – janvier 2025 ;

¹² United Nations Mine Action Service

¹³ <https://environmentinmineaction.org/>

- Validation par un vote en Forum REH de janvier 2025.

Les principaux changements dans la gouvernance sont:

- Un seul point focal par organisation ;
- Le forum est ouvert plus largement y compris aux non-membres ;
- Un seul point focal par GT qui soit issu du COPIL ;
- Chaque GT doit préciser ses conditions d'entrée notamment pour des questions de confidentialité ;
- Révision du processus d'élection : Au moins 2 ans d'ancienneté au REH + Participation à au moins la moitié des Forums + 1 GT (liste membres établie par chaque GT avant élection) ;
- Mandat du COPIL : 4 ans renouvelables et collège ONG opé renouvelé de moitié tous les 2 ans (prochain en 2026).

Suite à cette présentation, un vote des personnes présentes lors de ce Forum a eu lieu pour valider la nouvelle gouvernance. 20 personnes ont voté en faveur de l'adoption, 0 ont voté en défaveur de l'adoption de ces nouveaux termes. La révision de la gouvernance est donc validée à 20 voix pour sur 34 personnes présentes, 14 personnes n'ont pas voté.

La gouvernance révisée du REH sera postée [sur le site du REH](#).

7. À venir au REH

La **Réunion annuelle des Directions générales** des organisations membres du REH aura lieu le 1er avril de 9h à 13h. Cette réunion aura notamment pour but de faire le point sur les avancées du REH et des signataires de la déclaration, de parler des financements du REH, ainsi que des objectifs de décarbonation des organisations.

Il y aura un webinaire sur le **suivi des engagements environnementaux avec pour thème : « où en sont les ONG par rapport à leurs objectifs de réduction ? »**. Il aura lieu Le 11 mars de 15h à 16h30, [inscription ici](#). Les signataires présentent leurs avancées et l'état de leurs réflexions quant à la réduction de leur empreinte environnementale.

Le REH est présent au HNPW 2025 ! Chaque GT va tenir une session en anglais pour présenter ses activités passées et ses perspectives :

- [GT évaluations environnementales](#) 18/03/2025, 10h-11h
- [GT déchets](#) 18/03/2025, 15h-16h
- [GT achats durables](#) 19/03/2025, 10h-11h
- [GT carbone](#) 20/03/2025, 10h-11h

8. Prochain Forum

Le prochain Forum aura lieu le 3 avril 2025. Vous pouvez déjà [vous inscrire](#).

Si vous souhaitez proposer un sujet pour un prochaine forum, vous pouvez le remplir le [document partagé](#) où vous pouvez indiquer :

1. Les sujets qui vous intéressent
2. Les sujets que vous pourriez potentiellement présenter (avec votre nom, nom de l'organisation et contact)

Il peut être rempli à tout moment.

Merci de votre contribution afin de choisir les sujets du Forum de manière collective.

Participants

Nous étions 49 à participer à cette réunion du REH, merci à tous.tes et à bientôt !

Organisation	Nom	Poste
Groupe URD	Johana Bretou-Klein	Chargée de recherche environnement/climat
Groupe URD	Aline Hubert	Chargée de recherche environnement/eau
Groupe URD	Francois Grünwald	Président Honoraire
Groupe URD	Camille SAMAIN-DUMOT	Stagiaire REH
HAMAP-Humanitaire	Esther BITJOKA	RRH

HULO	Philine MOUCHERONT	Réferente environnement
Croix Rouge Française	Mathieu Grenade	Référent environnement senior
Solidarités International	Justine Muzik Piquemal	Directrice régionale RCA, RDC, Soudan et Mozambique
CRS	Gisele Henriques	Coordinator and Technical Advisor Interagency Group on DRR/ Resilience
JEU	Tina El khoury	Environmental sustainability expert
DRC	Viktoriia Batrak	
CARE France	Lila Vancrayenest	Chargée de projet Climat
CARE France	Elise Badin	Chargée de projet
PUI	Soizic Brun	Réferente environnement et climat
Medair	Jane Njagi	
ACF	Chloé Orland	Écologue
MSF France	Alexandre Chaudonneret	Chef de projet environnement
	Hassane Koubere	Consultant CHS & Sphere Trainer
New Dawn University	Zakaria SEONE	Étudiant WASH
Solidarités International	Julie Mayans	Head of Food Security and Livelihood department
Solidarités International	Manon Grossières	Réferente Environnement et Climat
Solidarités International	Pauline Pruvost-Czapek	Réferente plaidoyer
ACF	Robin Fontaine	
PUI	Sophie Giroussens	Responsable Logistique adjointe
HI	ELIA COUSTEIX	Alternante Agenda Environnemental
Coordination SUD	Marie Berra	Chargée de mission Analyse et Plaidoyer
TGH	Eric Martin	Directeur du développement et de la qualité
Save the Children	Sébastien Lambroschini	Directeur
MDM	Roxane Grisard	Humanitarian policy and advocacy officer
ACF	LUCIE BARBIER	Responsable bailleurs institutionnels
Solidarités International	Angus McBride	WASH officer
Solidarités International	Romane Petit-Jean	Assistante Grants et Programmes
Bioforce Afrique	Léa Petitfour	Formatrice environnement et climat
WWF Belgique	María Jose Alencastro	Responsable des programmes latino-américains
Croix Rouge Française	Natalia Corro-Barrientos	Coordinateur technique
Solidarités International	Laure Larroquette	WASH Program Coordinator
AFD	Roxane Zighed	Fragility & Conflict Advisor
CARE France	Laura Calderon	Assistante pôle Amérique Latine, Maroc, Asie et Insularités
ODNZKG	Rhodante ahlers	Environmental services
ACF	Camille EVAÏN	Head of Environment & Climate Unit
JEU (UNEP/OCHA)	Yukiko Yoshida	EHA Programme Management Officer
Groupe URD	Paula Focken	Assistante chargée de recherche
HULO	Alice Boitrelle	Réferente technique environnement
ACF	Mathilde Dufour	
GAFE Haïti	Virginie Pochon	
TGH	Daniel Chebbahi	Humanitarian Logistics & Supply Chain Expert
ACF	Angéline TANLET	Chargée de Relation Bailleurs
Good Planet Belgium	Ahlers Rhodante	Program Coordinator Water and Energy
HAMAP-humanitaire	Nafissa Akadiri	Chargée de ressources humaines